

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr / www.sied70.fr

Compte rendu de la Commission

**« Economies d'Energie - Performances énergétiques et
Energies Renouvelables »**

du 14 juin 2023 en présentiel et en visio conférence

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : Pascal GAVAZZI (Président), Daniel NOURRY (délégué de Magny-Vernois), Nadège NEE-RIBARD (déléguée de Pierrecourt).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), André GAUTHIER (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Yves PELLETIER (administrateur), André MARTHEY (administrateur).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Christian TERRASSON (délégué de Pontcey), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier).

Excusés : Denis DAGOT (administrateur), Virginie LUTHRINGER (administratrice).

Le Président de la commission « Economies d'Energie, Performances énergétiques et Energies Renouvelables, Pascal GAVAZZI, ouvre la séance qui se déroule en présentiel et en visioconférence.

Vente de chaleur :

Le bilan financier des 3 chaufferies bois gérées par le SIED 70 est présenté aux membres de la commission. Il s'avère déficitaire pour chacune d'entre elles.

Cette situation s'explique par :

- une augmentation perceptible des coûts de maintenance et des combustibles fossiles, des taux d'intérêts d'emprunts et des charges en général (transport, main d'œuvre, ...en lien avec l'inflation actuelle) ;
- une augmentation des dépenses liées aux réparations (notamment pour Scey, Marnay) qui peut être liée à l'âge de la chaufferie, voire au mode de fonctionnement de l'exploitant depuis 2021 ;
- des prix de vente de chaleur inchangés depuis 2012 pour Scey et depuis la construction des chaufferies pour Gy et Marnay ;
- que le fait que le SIED 70 ne fait pas de bénéfice sur les chaufferies et reverse l'excédent aux usagers si ce dernier est constaté en fin d'année.

Il est ainsi proposé ainsi une augmentation des tarifs de 15 % (taux à mettre en perspective avec l'augmentation des Tarifs réglementés de vente d'électricité et l'évolution des prix à la consommation depuis 2012 par exemple) au 1^{er} janvier 2024 avec une augmentation de 8 % dès le 1^{er} septembre 2023.

La Commission «Economies d'Energie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables» émet un avis favorable à cette augmentation des tarifs proposés avec, si possible, une mise en œuvre progressive, pour au plus tard le 1^{er} janvier 2024 selon le planning énoncé.

Appel à projets (AAP) MDE 2023 :

Suite à la mise en place par l'Etat du Fonds Vert, certaines collectivités lauréates de l'AAP 2023 ont pu prétendre à cette aide.

Compte tenu des notifications de subventions connues à ce jour et des plans de financement communiqués, il n'est pas encore possible de dégager une somme suffisante pour désigner un lauréat supplémentaire. Il reste nécessaire d'attendre la finalisation de 7 plans de financement pour déterminer la liste des lauréats.

Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CRT) :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Renouvelable Territorial sont présentées au membre de la commission.

Il consiste en un Contrat partenarial signé entre l'ADEME et le SIED 70 sur une durée de 3 ans renouvelable qui permet :

- à l'ADEME de soutenir financièrement l'émergence de projets de chaleur renouvelable avec **une gestion déléguée des fonds** à des opérateurs territoriaux ;
- au territoire d'accompagner les maîtres d'ouvrages et d'assurer la cohérence des dispositifs (animer, coordonner, prospecter, accompagner les porteurs de projet, suivre l'avancée des projets, garantir la qualité des installations) avec le financement possible d'un poste pour l'animation, la coordination et le gestion des dépenses engagées.

Il est précisé que le SIED 70 a déposé un dossier auprès de l'ADEME pour établir un tel contrat de partenariat pour les projets dont la liste est annexée au présent compte rendu.

Transferts de compétence « chaufferie bois » :

Après une présentation de chacun des projets , *la commission «Economies d'Energie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables» émet un avis favorable au transfert de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » de chacune des communes suivantes :*

- Faverney ;
- Frotey-les-vesoul ;
- Lure.

Création d'un poste de chargé de mission EnR :

Compte tenu du volume de travaux à engager dans les prochaines années pour des projets EnR, notamment des chaufferies bois et réseaux de chaleur, *la commission «Economies d'Energie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables» émet un avis favorable à la création d'un poste de technicien chargé de mission EnR.*

N° projet	Commune d'implantation	Nom maître d'ouvrage	Type de MOA	Type d'énergie	Puissance (kW)	Production estimée (MWh/an)	Longueur réseau (ml)	Diamètre réseau (DN)		ml puits forés	Coût projet estimé (€)	stade projet	Probabilité réalisation	Année prévisionnelle de réalisation	Financement ADEME	Production estimée proratisée (MWh/an)	Nombre de projets proratisé	Coût projet estimé proratisé	Financement ADEME proratisé	
								DN<65	DN 80 à DN125											
1	BOUHANS -ET-FEURG	commune de BOUHANS -ET-FEURG	Collectivités	Géothermie	26	34				450	100 000 €	Etude faisabilité	80%	2024	34 000 €	27	0,80	80 000 €	27 200 €	0
2	GEZIER	commune de GEZIER	Collectivités	Géothermie	18	32				300	70 000 €	Audit énergétique	80%	2024	32 000 €	26	0,80	56 000 €	25 600 €	0
3	VALAY	Maison bleue	Autres	Géothermie	60	81				1 000	180 000 €	APD	80%	2023-2024	81 000 €	65	0,80	144 000 €	64 800 €	0
4	VESOUL	SIED 70	Collectivités	Géothermie	72	52				1 085	230 000 €	Audit énergétique	50%	2024	52 300 €	26	0,50	115 000 €	26 150 €	0
5	SAINT-BROING	commune de SAINT-BROING	Collectivités	Géothermie	47	67				800	100 000 €	APD	50%	2023-2024	67 000 €	34	0,50	50 000 €	33 500 €	0
6	CUGNEY	commune de CUGNEY	Collectivités	Géothermie	30	40				500	75 000 €	Audit énergétique	50%	2023-2024	40 000 €	20	0,50	37 500 €	20 000 €	0
7	EQUEVILLEY	Commune d'EQUEVILLEY	Collectivités	Géothermie	30	40				500	75 000 €	AMO	50%	2024	40 000 €	20	0,50	37 500 €	20 000 €	0
8	BOULIGNEY	commune de BOULIGNEY	Collectivités	Granulés	83	104	70	70			220 000 €	APS	80%	2023-2024	62 160 €	83	0,80	176 000 €	49 728 €	56
9	ROCHE et RAUCOURT	commune de ROCHE ET RAUCOURT	Collectivités	Granulés	20	35					30 000 €	APS	80%	2023-2024	8 400 €	28	0,80	24 000 €	6 720 €	0
10	CONTREGLISE	commune de CONTREGLISE	Collectivités	Granulés	25	40					25 000 €	AMO	50%	2024	10 500 €	20	0,50	12 500 €	5 250 €	0
11	VOUHENANS	commune de VOUHENANS	Collectivités	Plaquettes forestières	60	58	114	114			210 000 €	APD	80%	2023-2024	69 660 €	46	0,80	168 000 €	55 728 €	91,2
12	MOIMAY	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	400	721	1 125	200	310		1 370 000 €	APD	80%	2023-2024	385 500 €	577	0,80	1 096 000 €	308 400 €	900
13	GEVIGNEY-et-MERCEY	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	500	719	569		569		1 210 000 €	APS	80%	2023-2024	466 050 €	575	0,80	968 000 €	372 840 €	455,2
14	APREMONT	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	60	161	60	60			230 000 €	APS	80%	2023-2024	48 600 €	129	0,80	184 000 €	38 880 €	48
15	COISEVAUX	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	180	187	154		154		300 000 €	APS	80%	2023-2024	144 900 €	150	0,80	240 000 €	115 920 €	123,2
16	CHAMPLITTE	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	400	800	564		564		1 300 000 €	AMO	80%	2024-2025	421 800 €	640	0,80	1 040 000 €	337 440 €	451,2
17	ARC-LES-GRAY	SYTEVOM	Collectivités	Plaquettes forestières	120	34					100 000 €	APD	80%	2023	50 400 €	27	0,80	80 000 €	40 320 €	0
18	LURE	CCPL	Collectivités	Plaquettes forestières	75	75					116 000 €	APD	80%	2023	31 500 €	60	0,80	92 800 €	25 200 €	0
19	PURGEROT	commune de PURGEROT	Collectivités	Plaquettes forestières	35	40	50	50			150 000 €	APS	80%	2023-2024	34 200 €	32	0,80	120 000 €	27 360 €	40
20	NEUREY-LES-LA-DEMIE	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	400	1 514	739	239	500		1 750 000 €	Etude faisabilité	80%	2024-2025	486 210 €	1 211	0,80	1 400 000 €	388 968 €	591,2
21	DAMPIERRE/SALON	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	400	1 326	960	160	800		1 300 000 €	Etude faisabilité	80%	2024-2025	590 400 €	1 061	0,80	1 040 000 €	472 320 €	768
22	MAGNY-VERNOIS	commune de MAGNY-VERNOIS	Collectivités	Plaquettes forestières	80	150	170	70	100		610 000 €	AMO	50%	2025	105 900 €	75	0,50	305 000 €	52 950 €	85
23	CHAMPAGNEY	commune de CHAMPAGNEY	Collectivités	Plaquettes forestières	340	600	527	427	100		954 000 €	AMO	50%	2025	354 330 €	300	0,50	477 000 €	177 165 €	263,5
24	VAUVILLERS	commune de VAUVILLERS	Collectivités	Plaquettes forestières	100	400	300		150		500 000 €	AMO	50%	2024-2025	109 500 €	200	0,50	250 000 €	54 750 €	150
25	BOREY	commune de BOREY	Collectivités	Plaquettes forestières	80	143	165	165			315 000 €	Etude faisabilité	50%	2023-2024	97 950 €	72	0,50	157 500 €	48 975 €	82,5

26	FROTEY-LES-VESOUL	SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	500	1 448	960	200	760		1 510 000 €	Etude faisabilité	50%	2024-2025	630 000 €	724	0,50	755 000 €	315 000 €	480
27	FAVERNEY	commune de FAVERNEY ou SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	500	1 000	1 000	300	700		1 300 000 €	Etude faisabilité	50%	2024-2025	642 000 €	500	0,50	650 000 €	321 000 €	500
28	NOIDANS-LES-VESOUL	JPA Emballage	Industriels	Plaquettes forestières	400	580					900 000 €	Etude faisabilité	50%	2024-2025	168 000 €	290	0,50	450 000 €	84 000 €	0
29	LURE	VETOQUINOL	Industriels	Plaquettes forestières	400	1 800					1 300 000 €	Etude faisabilité	50%	2024	168 000 €	900	0,50	650 000 €	84 000 €	0
30	LURE	commune de LURE	Collectivités	Plaquettes forestières	1 700	5 083	3 530	1 000	2 530		4 800 000 €	Etude faisabilité	30%	2024-2026	2 000 500 €	1 525	0,30	1 440 000 €	600 150 €	1059
31	ERREVET	commune de ERREVET	Collectivités	Plaquettes forestières	160	254	258	158	100		430 000 €	APS	30%	2024-2025	173 820 €	76	0,30	129 000 €	52 146 €	77,4
32	CORRE	commune de CORRE ou SIED 70	Collectivités	Plaquettes forestières	260	338	374	99	275		700 000 €	Etude faisabilité	30%	2024-2025	271 560 €	101	0,30	210 000 €	81 468 €	112,2
33	VILLERSEXEL	Congrégation des sœurs	Autres	Plaquettes forestières	150	376	69	69			660 000 €	Etude faisabilité	30%	2024-2026	89 910 €	113	0,30	198 000 €	26 973 €	20,7
					7 711	18 332	11 758	3 381	7 612		23 120 000 €				7 968 050 €	9 732	20,5	12 832 800 €	4 360 901 €	

Economie émission CO2 si 9 732 MWh produits avec des installations 100% bois énergie
avec fuel 2920 Téqu CO2
avec gaz naturel 1976 Téqu CO2
avec gaz propane 2414 Téqu CO2
avec électricité 535 Téqu CO2

géothermie	217	4	520 000,00	217 250,00	
bois-énergie	9 515	16	12 312 800,00	4 143 651,00	34%
		bâtiment	2 093 176,00		
		chaufferie	4 709 646,00		
		réseau	3 663 058,00		0,25
		ing	1 846 920,00		
		géothermie	442 000,00		
		ing	78 000,00		